

Neuchâtel, Le 19 mars 2022

Après le covid, de nouvelles mesures pour dynamiser la ville

Les mesures sanitaires sont levées, mais la Ville de Neuchâtel continue de soutenir ses restaurateurs. Une majorité d'entre eux seront autorisés à conserver leur terrasse agrandie après le 31 mars, date butoir des mesures d'exception accordées à la branche, dont la gratuité de l'octroi du domaine public. D'autres pourront augmenter tables et chaises dehors en soirée dès la fermeture des commerces. La Ville a également pris des dispositions pour mieux répartir les stands du marché, au sud de la place des Halles et au nord de la rue du Seyon.

Pendant ces deux ans de pandémie, les établissements publics du centre-ville de Neuchâtel ont pu étendre leur terrasse, construire des structures fermées en hiver et bénéficier de la gratuité d'octroi du domaine public. Le dernier train de mesures, [annoncé en octobre dernier](#), court jusqu'à la fin du mois de mars. Prenant acte du retour à la normale, mais souhaitant continuer à soutenir une branche très touchée par la crise, les autorités communales ont décidé de pérenniser, dans la mesure du possible, l'extension des terrasses.

Etude au cas par cas

« Nos services ont étudié au cas par cas, en fonction d'une évaluation technique et réglementaire, les possibilités de conserver ces terrasses élargies. Au résultat, une vingtaine d'entre elles, soit 65% du total, sont compatibles avec ce maintien. Nous tenons vraiment à ce que le centre-ville reste aussi animé qu'on a pu l'observer depuis la mise en place des mesures spéciales », a expliqué le conseiller communal Didier Boillat, en charge de la sécurité, lors d'un point de presse samedi matin au centre-ville.

La Ville fait en sorte de favoriser les établissements publics en tenant compte des impératifs de passage, notamment celui des véhicules d'urgence, et de la cohabitation avec les commerces sur l'espace public. Un système de terrasse à double détente sera testé sur la rue des Moulins et dans le quartier du Neubourg, qui permettra aux bistrotts et restaurants d'agrandir leur terrasse en soirée dès la fermeture des commerces.

Marché mieux réparti au centre-ville

Par ailleurs, la Ville s'est aussi entendue avec les maraîchers pour améliorer la disposition des stands. Par exemple en séparant les domaines d'activités à la place des Halles : depuis cette semaine, le sud de la place des Halles est entièrement dévolu au marché, le nord étant consacré à la restauration, ce qui simplifie l'exploitation des terrasses et permettra de rendre l'espace public plus harmonieux et agréable à vivre. Des stands dispersés sur la rue de l'Hôpital et à la place Pury seront rassemblés sur la rue du Seyon. Et sur cette dernière artère, qui accueille avec succès le marché du samedi en l'absence du passage des bus, la partie nord sera mieux valorisée par l'installation plus dense de points de vente.

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Didier Boillat, conseiller communal, dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, 032 717 71 01

Caroline Juillerat, coprésidente de GastroNeuchâtel, 032 344 80 80

Xavier Boedts, membre du comité du groupement du marché, 079 256 98 49

